



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 12 décembre 2022 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Madame Anne SAOUTER

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 24
Nombre de votant-e-s : 30

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU CARRERE, Mme Anne BARBET, Adjoints,
M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Françoise STIOPHANE,
M. Jean-Luc MARLE, M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSEN, M. Daniel LACRAMPE, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à M. Patrick MAILLET
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à M. Sami BOURI
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Flora LAPERNE
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Brigitte ROSSI
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE

Etaient absent-e-s :

- Mme Laurence DUPRIEZ
- Mme Patricia PROHASKA
- Mme Nathalie PASTOR (excusée)

33 - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RÉSEAU DE CHALEUR D'OLORON STE-MARIE ET DE BIDOS

Dans sa séance du 20 octobre 2022, le comité syndical du SIRCOB a approuvé la modification de ses statuts (modification des articles 10 - Recettes et 12 – Receveur Syndical et instruction budgétaire et comptable – Délibération n° 6).

Conformément à l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur ces nouveaux statuts dans les trois mois suivant la notification de cette délibération.

Vu la délibération du SIRCOB,

Vu les nouveaux statuts ci-annexés,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,

- **DÉCIDE** d'adopter les statuts du SIRCOB tels que présentés,

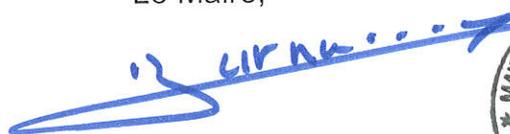
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'adresser la présente délibération au Président du SIRCOB pour suite à donner.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 12 décembre 2022.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 19.12.2022





Bernard UTHURRY
